



Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS VM-271-2, VM-301 ET VM-305

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté le 17 décembre 2018, les règlements suivants :

- le règlement numéro VM-271-2 afin d'annuler les travaux sur la rue de Riverin et de ne garder que l'étude sur l'avenue Desjardins et ainsi diminuer les dépenses du règlement d'emprunt numéro VM-271 initialement d'une somme de 1 558 000 \$ pour le ramener à une somme de 500 000 \$;
- le règlement numéro VM-301 concernant le traitement des membres du conseil municipal;
- le règlement d'emprunt numéro VM-305 abrogeant le règlement d'emprunt numéro VM-246 décrétant une dépense de 446 000 \$ et un emprunt 446 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement du sentier récréatif du parc linéaire de la rivière Matane.

Que ces règlements sont actuellement déposés au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Matane, ce dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate